

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.015

L'An Deux Mille Cinq, le 8 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

LE 1er MARS 2005

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 1er MARS 2005

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, JOLY, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE  
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT  
Mme DURAND représentée par M. CAU  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

**ABSENTS-EXCUSES** : néant

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 33

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **PARKING ET ABORDS DU MARCHÉ CENTRAL  
ENFOUISSEMENT DU RESEAU FRANCE TELECOM  
CONVENTION D'ETUDE ET TRAVAUX DE CÂBLAGE**

**VOTE** : UNANIMITE

Dans le cadre de l'aménagement du parking et des abords du Marché Central, il s'avère nécessaire d'enfouir le réseau de télécommunication aérien existant.

Pour ce faire, les services de FRANCE TELECOM ont élaboré une convention qui définit les conditions financières et techniques en matière d'étude et de travaux d'aménagement des installations téléphoniques.

La réalisation de ces travaux d'effacement sera financée au titre de l'aménagement global du parking et des abords du Marché Central.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur le principe de cette convention, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention avec FRANCE TELECOM.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau FRANCE TELECOM, conjointement au réseau E.D.F. basse tension, aux abords du Marché Central,
- VU l'avis favorable de la Commission de Travaux en date du 17 février 2005 sur ce projet,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- D'approuver le projet de convention établi par FRANCE TELECOM en vue de définir les conditions techniques et financières de l'opération d'enfouissement des réseaux téléphoniques aux abords du Marché Central,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention avec FRANCE TELECOM.
- D'imputer la dépense correspondante au titre du budget communal alloué à l'opération d'aménagement du parking et des abords du Marché Central.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 10 mars 2005  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**